

Saint-Brieuc, le 21/06/21

Délégation départementale des Côtes-d'Armor  
Département Santé Environnement

Affaire suivie par : DM  
Tél. : 02 22 06 74 74  
Mél. : [ars-dd22-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dd22-sante-environnement@ars.sante.fr)

Réf. : Courriel du 09/06/21

Le Directeur général de l'ARS Bretagne

à

Monsieur le Directeur de la direction départementale  
des territoires et de la mer  
DDTM 22  
1 rue du Parc – CS 52256  
22022 SAINT-BRIEUC

**Objet : DAENV – Mise à 2x2 voies de la RN164 – Merdrignac (section Ouest) - Compléments**

Monsieur le Directeur,

Par courriel du 9 juin 2021, l'avis de l'Agence régionale de santé Bretagne a été sollicité sur les compléments apportés au dossier d'autorisation environnementale de la mise à 2x2 voies de la route nationale 164 à Merdrignac (section Ouest).

Je note qu'une étude de la qualité de l'air est désormais envisagée après la mise en service de la 2x2 voies. Je soutiens ce projet car cette étude permettra de confirmer les hypothèses de l'étude d'impact.

S'agissant de l'évaluation des risques sanitaires, comme évoqué dans mon avis du 16 avril 2021, je rappelle qu'une réflexion doit être menée quant à la mise en place de mesures de réduction et/ou d'évitement considérant les résultats de l'analyse quantitative des risques sanitaires (excès de risque individuel supérieurs aux seuils recommandés par l'OMS concernant des sites sensibles).

Par conséquent, j'émet un avis favorable au projet sous réserve de la prise en compte des remarques précédentes.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le DGARS, et par délégation  
L'ingénieur du génie sanitaire

  
Carole CHERUEL